Image not found or type unknown

Droit à la pré-retraite suite à un plan social?

Par **Tizme**, le **19/02/2012** à **19:47**

Bonjour,

Je vous contacte car je travail actuellement dans une société qui va faire un plan social et je voudrais savoir si je peux bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en touchant l'équivalent de mon salaire jusqu'à la date de ma mise en retraite.

Je suis née le 04 Juillet 1953, j'ai commencé à travaillé le 15 Juillet 1970 et j'ai eu 2 enfants. J'atteindrais le nombre de trimestres requis en Décembre 2012 mais comme je n'aurais pas 60 ans, je ne pourrais pas être en retraite avant le 1er Aout 2013.

On m'a également informé que je ne pouvais pas bénéficier du départ en pré-retraite pour longue carrière dans la mesure où j'ai eu une période de chômage et où j'ai donc eu des semestres cotisés mais pas validés.

Est ce que, depuis la réforme des retraites, un système de pré-retraite suite à un plan social existe toujours avec une partie de sa pré-retraite versée par les assedic et une partie par l'employeur?

Quelles sont les conditions pour avoir droit à la pré-retraite tout en conservant l'équivalent du salaire versé par les assedic et l'employeur?

Merci de l'attention que vous porterez à ma requête. Je suis un peu perdue face aux changements de ces dernières années en matière de retraite.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/02/2012** à **20:13**

Bonjour,
Les pré-retraites ne sont malheureusement plus possibles et je vous propose ce dossier...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Tizme**, le **19/02/2012** à **20:26**

Merci de votre réponse.

Je craignais ce genre de réponse... on m'avait parlé de la suppression des pré-retraite.

Il doit pourtant exister des alternatives pour ce genre de situation...

Je vais essayer de me renseigner.

Merci encore.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés